

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de convocation : 12 février 2026

Nombre de membres en exercice : 60

Quorum : 31

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN (sortie à 18h54 et retour à 19h23), Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h55), Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND (sortie à 19h27 et retour à 19h35), Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET (suppléante), Max GAUTHIER (sortie à 19h27 et retour à 19h35, départ à 20h27), Christiane GAUTHIER MEYER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN (avant son départ à 20h24), Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h01), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Pouvoirs : Patrick BLANDIN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET (à son départ à 20h24), Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Céline REVOL donne pouvoir à Christelle BAS, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Elham AOUN (avant son arrivée à 19h01).

Excusés : Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h55), Edmond DECOUX, Max GAUTHIER (à son départ à 20h27), Corinne MAGNIN.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET, suppléante.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Besma CARON, Dominique CHAIX, Benjamin GASTALDELLO, Fabien RAJON (pendant la sortie de Claire DURAND entre 19h27 et 19h35), Ludovic LEPRETRE, Véronique SEYCHELLES.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	4
1. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE.....	4
Stratégie financière	4
2. DIRECTION GÉNÉRALE.....	13
Championnat de France de Cyclisme	13
Communication	17
Ressources Humaines	17
3. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	18
Environnement, GEMAPI	18
Politique agricole	19
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	20
Développement économique	20
Urbanisme	21
Tourisme, PDIPR	21
QUESTIONS DIVERSES.....	22
Questions diverses.....	22
Prochaine réunion du Conseil communautaire	23

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h43 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

43 présents et 7 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Daniel VITTE.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
27/01/2026	2025-277	Attribution du marché - Fourniture de documents (livres, supports numériques, DVD, jeux et jeux vidéos) pour le réseau des médiathèques (Marché C2515)
28/01/2026	2026-03	Attribution du marché - Fourniture d'EPI et vêtements de travail pour les besoins de la CCVDD (2026-2029) (Marché C2509)
28/01/2026	2026-04	Attribution du marché - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la RD2 sur la commune de ST CLAIR DE LA TOUR (Marché C2525)
02/02/2026	2026-28	Convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle AB0193, commune de Sainte Blandine

02/02/2026	2026-29	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - Janvier 2026 - CFC Elite
02/02/2026	2026-30	Suppression de la régie de recettes pour le service jeunesse « projet de jeunes »

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 janvier 2026 a été envoyé par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 janvier 2026.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite évoquer un point pour lequel la collectivité a reçu une information très récemment.

Il rappelle le travail fait depuis plus d'un an sur le jumeau numérique. C'est un outil qui aide à réfléchir sur les enjeux de stratégie foncière. Etant précurseur sur la démarche de cette modélisation et vision du territoire, il avait été décidé de déposer un dossier de candidature pour les Victoires des acteurs publics 2026, dans la catégorie Innovation. L'information reçue la veille confirme que ce dossier a été retenu parmi tous les dossiers déposés. Douze dossiers ont été retenus à l'échelon national, dans quatre catégories différentes (trois dossiers par catégorie). L'attribution des prix se fera le 15 avril. Les élus sont invités à se rendre à l'Assemblée nationale et en particulier à l'Hôtel de Lassay pour la remise des prix par la Présidente de l'Assemblée nationale. C'est une réussite dont la collectivité peut se réjouir et qui est une forme de reconnaissance sur la façon dont on s'empare de sujets complexes notamment liés à l'aménagement du territoire et la gestion de la stratégie foncière.

DÉLIBÉRATIONS

1. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

Sortie de Bernard BADIN, Président, à 18h54 (sa voix ne sera pas comptabilisée pour le vote des délibérations relatives au Compte Financier Unique). Jean-Paul BONNETAIN est Président de séance.

Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 18h55.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h01, son pouvoir à Elham AOUN n'est plus valable.

Laurent MICHEL présente les Comptes Financiers Uniques et les affectations de résultats simultanément, ainsi que les Budgets primitifs de l'ensemble des budgets, avant de procéder au vote de chacune des délibérations.

Compte Financier Unique :

Projet de délibération 1.1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Général (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Général.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Actions Economiques

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Actions Economiques.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Aménagements de Zones

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Aménagements de Zones.
- de prendre acte de la présentation du bilan de l'Aménagement des Zones principales.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.6 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du service de l'Eau

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du service de l'Eau.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du service de l'Assainissement

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du service de l'Assainissement.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.8 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Retour de Bernard BADIN à 19h23, Président de séance.

Jean-Paul BONNETAIN informe M. BADIN que l'ensemble des CFU a été approuvé à l'unanimité. Bernard BADIN remercie l'ensemble des élus de leur confiance.

Affectation du résultat :

Projet de délibération 1.9 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget Général

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget Général comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.10 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Actions Economiques

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.11 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Aménagements de Zones

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.12 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.13 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.14 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe du service de l'Eau

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.15 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe du service de l'Assainissement

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.16 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.17 : Dotation de Solidarité Communautaire 2026 (DSC)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Sortie de Max GAUTHIER à 19h27.

Sortie de Claire DURAND, avec le pouvoir de Fabien RAJON, à 19h27.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de décider de maintenir l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire annuelle à 600 000 €.
- d'attribuer le montant par commune en découlant, tel que défini dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.18 : Détermination de l'enveloppe 2026 des fonds de concours de soutien aux investissements communaux

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de fixer l'enveloppe des fonds de concours de soutien aux investissements communaux de 2026 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.19 : Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2026

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 593 923 € pour l'année 2026.
- de dire que le produit voté intègre la compensation éventuelle versée par l'Etat au titre de la taxe GEMAPI dans le cadre de la réforme des valeurs locatives industrielles prévue par la Loi de finances.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.20 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation du taux d'imposition pour 2026

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour l'année 2026, comme présenté dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.21 : Fixation des taux d'imposition 2026

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Retour de Claire DURAND, avec le pouvoir de Fabien RAJON, à 19h35.
Retour de Max GAUTHIER à 19h35.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 comme présentés dans la délibération, et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable pour le maximum autorisé, estimé à 0,66 point.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.22 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les ajustements des autorisations de programme telles que détaillées dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Budgets primitifs :

Bernard BADIN rappelle qu'en 2024, il s'agissait d'un budget de réorganisation et en 2025 un budget de concrétisation et de solidarité avec les communes. En 2026, c'est un budget de concrétisation et de continuité par rapport aux ambitions fixées qui est proposé. Il remercie les services et les élus de secteur pour la bonne application de la lettre de cadrage, ce qui a facilité les arbitrages par la suite. La volonté est une gestion ambitieuse, mais rigoureuse. Malgré tout, il faut garder une vigilance, avec des éléments externes qui impactent la masse salariale.

Laurent MICHEL a présenté de manière globale les Budgets primitifs 2026 du budget général et des budgets annexes simultanément aux CFU et affectations du résultat, avant de procéder au vote de chacune des délibérations.

Projet de délibération 1.23 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Général (avec pièce jointe)

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.24 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Actions Economiques

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Actions Economiques rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.25 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Aménagements de Zones

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.26 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.27 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.28 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe du service de l'Eau

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.29 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe du service de l'Assainissement

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.30 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN remercie les élus de leur confiance, et remercie les équipes qui ont travaillé sur la préparation de ce budget.

Avant de passer à la prochaine délibération, Laurent MICHEL remercie les élus de leur confiance, car il s'agit pour lui de son dernier budget communautaire. Le budget est sain, les nouveaux élus pourront aborder sereinement les projets déjà lancés, et voire d'autres s'ils le souhaitent. Un budget maîtrisé, volontariste mais avec toute la vigilance nécessaire sur les recettes et un certain nombre d'éléments dont la collectivité n'a pas la maîtrise.

Il remercie également les membres de la Commission finances, et les différents Directeurs Adjointes qui se sont succédé. Il a une attention particulière pour la Directrice des Finances avec qui il travaille depuis presque dix-huit ans : dix budgets sur Les Vals du Dauphiné, huit sur Les Vallons de la Tour. Le travail s'est fait en confiance réciproque, et il tient à le souligner.

Projet de délibération 1.31 : Répartition du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) entre la Communauté de communes et ses communes membres

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la répartition de l'année 2025 du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) entre la Communauté de communes et ses communes membres telle que détaillée dans le tableau récapitulatif rappelé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN remercie Laurent MICHEL pour le travail effectué lors de ses différents mandats.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

Championnat de France de Cyclisme

Bernard BADIN rappelle quelques éléments qui vont éclairer la compréhension des conventions qui vont suivre. L'idée de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme (CFC) est née fin 2023 et avait été proposée en Conférence des maires au printemps 2024 avec une adhésion à l'unanimité. Ensuite, il fallait s'assurer du soutien de partenaires majeurs, tels que le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le dossier de candidature a été déposé en mai 2024. La confirmation de l'organisation des CFC Avenir 2025 et Elite 2026 a été confirmée le 4 juillet 2024 par le bureau exécutif de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). En décembre 2024, une délibération avait été adoptée relative à une convention tripartite entre la FFC, le COTNI et Les Vals du Dauphiné, sur l'organisation de ces championnats.

Il rappelle que ces championnats sont prévus du 25 au 28 juin 2026. Ils vont se dérouler sur quatre jours, mais dès le mercredi soir les infrastructures seront en place, et il a été convenu avec le Groupe EBRA, qu'il sera également accueilli l'organisation du trophée des sportifs du Nord-Isère sur la place Carnot, à proximité du Boulevard Gambetta.

Le jeudi après-midi, auront lieu les courses contre-la-montre individuelles Elite femmes et hommes, au départ de la commune d'Aoste. Le vendredi matin, se tiendra la course en ligne des amateurs femmes Elite, et les hommes l'après-midi. Une animation USEP organisée avec les écoles turrinoises aura lieu entre les deux. En soirée, se fera la présentation des équipes Elite hommes et femmes qui vont concourir les jours suivants, suivie d'un concert sur la place Antonin Dubost à La Tour du Pin.

Le samedi matin sera réservée à la Cyclo sportive La Tricolore Défi des Vals, puis l'après-midi se disputera la course en ligne femmes professionnelles avec un concert qui clôturera la soirée. Le dimanche matin, une randonnée sera organisée sur le parcours des courses en ligne, et l'après-midi la course en ligne Elite hommes professionnels. C'est un programme dense.

Un important travail d'organisation se fait au travers de commissions constituées. Il est tenu compte de tous les enseignements tirés avec l'organisation des championnats Avenir 2025. Des actions vont se traduire dans les conventions mises en place.

Projet de délibération 2.1 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte de La Tour du Pin pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 » (avec pièce jointe)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

Il souligne la qualité du travail fait avec les équipes de la ville de La Tour du Pin, avec une implication forte de l'ensemble des élus et des services, qui est indispensable pour que ce soit une réussite, ce qui a été le cas en 2025, et qui sera aussi le cas en 2026.

Claire DURAND ajoute que cette convention permet de mettre à disposition tous les moyens humains et techniques pour l'accueil des CFC, pour sécuriser la course et accueillir le public. La nouveauté cette année est l'ampleur de la manifestation. Cela donne envie de tout faire pour que les habitants et le public puisse profiter de cet évènement, avec la programmation des deux soirées, les vendredi et samedi, avec une ambiance chaleureuse et populaire.

Christelle BAS ajoute qu'elle suit de près le Championnat de France. Les équipes font un bon travail. Au niveau partenariat, les entreprises locales et commerçants sont plus motivées que l'année dernière. C'est un succès pour tout le monde.

Bernard BADIN confirme que la dynamique est en train de se mettre en place. Il y aura une communication renforcée après les élections pour aller vers une montée en puissance de la préparation de l'évènement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte de La Tour du Pin pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 ».

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte d'Aoste pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 » (avec pièce jointe)

Une présentation détaillée a été faite la semaine précédente en Conférence des maires, sur l'organisation des différents espaces. Une bonne collaboration se met en place avec la commune d'Aoste.

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

Roger MARCEL ajoute qu'il était très enthousiasmé de la demande de Bernard BADIN d'accueillir les départs des courses contre-la-montre. Les réunions se passent très bien. Cet événement fait vivre les VDD, les gens en parlent beaucoup. Cela va être formidable. Dès que les élections seront terminées, les CFC vont être moteur dans le Nord-Isère et la collectivité peut être fière de cet événement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte d'Aoste pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 ».

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et 34 communes du territoire (hors Villes Hôtes) pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 » (avec pièce jointe)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE demande si la participation est obligatoirement de 1 000 € ou 0 €, ou bien est-il possible d'avoir un montant intermédiaire.

Bernard BADIN explique qu'il n'a pas de réponse immédiate mais que la réflexion va être menée sur cette solution.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et les 34 communes du territoire (Hors Villes Hôtes) pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 », avec possibilité de participation financière facultative à hauteur de 1 000 euros.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et le COTNI pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 » (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le COTNI pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 »,
- de valider le montant de la contribution financière versée au COTNI pour un montant de 80 000 euros TTC.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN ajoute qu'à ce jour, malgré des dépenses supplémentaires liées à la sécurité et imposées par la Sous-préfecture, et à juste-titre, la collectivité est globalement en phase avec le plan de financement initial. Un effort est encore à faire avec la recherche de partenaires, même s'il y a déjà une bonne mobilisation de partenaires et d'entreprises qui accompagnent la collectivité dans le financement du projet.

Projet de délibération 2.5 : Convention tripartite de partenariat Sponsoring et Mécénat pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route Elite 2026 et les cyclosporatives associées - Modifications tarifaires à la convention initiale de partenariat approuvée le 13 février 2025 (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la mobilisation des soutiens financiers de type mécénat et sponsoring pour la session Elite 2026 des Championnats de France de Cyclisme sur route et des cyclosporatives associées.
- les modifications apportées à la convention tripartite formalisant les conditions de mise en œuvre de ces deux dispositifs auprès des partenaires mobilisés pour l'édition Elite 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes, le COTNI et la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des épreuves La Tricolore Défi des Vals, la Rando FDJ UNITED et la Rando CIC (avec pièce jointe)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes, le COTNI et la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des épreuves La Tricolore Défi des Vals, la Rando FDJ UNITED et la Rando CIC des 27 et 28 juin 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Communication

Projet de délibération 2.7 : Présentation du rapport d'activités 2025 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, présente le projet de délibération.

Bernard BADIN complète en faisant remarquer les progrès dans différents domaines, notamment pour le vote du rapport d'activités en février, alors qu'il était généralement voté précédemment au mois de septembre.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte :

- de la présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.
- de la transmission du rapport d'activités 2025 aux communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, pour présentation en Conseil municipal.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Daniel VITTE présente les recrutements en cours.

Départ de Delphine HARTMANN à 20h24. Elle donne pouvoir à Luc BLANCHET.

Départ de Max GAUTHIER à 20h27.

Projet de délibération 2.8 : Modification de la participation employeur de la protection sociale complémentaire - Volet santé

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter les nouveaux montants de participation à la protection sociale complémentaire, volet santé, tels que définis dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

3. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 3.1 : Avis relatif à la mise en place d'une zone de préemption sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang Malin sur la commune de Sainte Blandine (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Jacques GARNIER ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir au moins 50% de la surface foncière dans l'ENS, et il en manque un peu actuellement. La commune a lancé des démarches d'acquisition de foncier en accord avec les agriculteurs autour, mais malgré cela, il manque encore de la surface. C'est la raison pour laquelle un droit de préemption est proposé au vote.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption au sein de l'ENS de l'étang Malin, sur les parcelles présentées en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Convention de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) pour l'année 2026 (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'au vu du nombre de nids détruits entre 2022 et 2026, la lutte s'intensifie, mais il y a quand même une prolifération du frelon, il faut donc poursuivre les efforts.

Marie-Christine FRACHON répond qu'il y a aussi de plus en plus de délégués dans les communes qui sont attentifs, c'est donc aussi pour cette raison qu'il y a plus d'interventions et de remarques.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) pour l'année 2026, annexée à la délibération.
- autoriser le financement du dispositif pour un montant maximum de 23 000 € pour l'année 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec les communes de la Communauté de communes pour la période 2026-2028 (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et ses communes membres pour la période 2026-2028.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Patrick BELMONT ajoute que l'on commence également à entendre parler du frelon oriental. Bernard BADIN répond que les consignes seront passées aux équipes pour s'occuper de ce sujet.

Politique agricole

Projet de délibération 3.4 : Versement de subvention AgriVals à l'entreprise individuelle Johann REY (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention AgriVals allouée à l'entreprise individuelle Johann REY dans le cadre de l'aide au développement des entreprises agricoles.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Versement de subvention AgriVals à l'entreprise individuelle Gaëlle BAZET (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention AgriVals allouée à l'entreprise individuelle Gaëlle BAZET dans le cadre de l'aide au développement des entreprises agricoles.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Versement de subvention AgriVals à l'entreprise individuelle Stéphane REVOL (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention AgriVals allouée à l'entreprise individuelle Stéphane REVOL dans le cadre de l'aide au développement des entreprises agricoles.

Céline REVOL, élue intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote via le pouvoir donné à Christelle BAS.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.7 : Versement de subvention AgriVals au GAEC de la Ferme du Pic Bois (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention AgriVals allouée au GAEC de la Ferme du Pic Bois dans le cadre de l'aide au développement des entreprises agricoles.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Philippe GUERIN ajoute que les VDD ont fait école car le Département va signer une convention avec un autre territoire du Département, sur le même dispositif.

Il en profite pour parler également du Salon de l'alimentation qui se tiendra le lundi 2 mars aux Abrets en Dauphiné. C'est la mise en relation entre des producteurs du territoire, des artisans qui transforment et produisent, et des distributeurs acheteurs qui sont invités à participer. 40 acheteurs sont inscrits. Les chambres consulaires seront présentes. La journée sera clôturée avec l'intervention de M. TACHET, de Dolomieu, Meilleur ouvrier de France, et de André TAORMINA du Restaurant étoilé l'Ambroisie, pour parler des démarches de valorisation des filières locales. Le conseil de l'alimentation sur le PAT se tiendra en fin de journée, à la suite du report de celui de la fin d'année.

Le PAT a été labellisé niveau 2, ce qui permettra de développer des actions et de répondre à des appels à projets.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 4.1 : Convention de prestation de services avec la commune d'Aoste pour la période 2026-2031 (dénégement des voiries d'intérêt communautaire et entretien des mesures compensatoires liées au PIDA) (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de prestation de services, avec la commune d'Aoste, pour la réalisation d'actions d'entretien pour la période 2026-2031.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Jean-Paul BONNETAIN remercie les élus de la Commission économie de leur présence lors des Commissions tout au long du mandat, et adresse également ses remerciements à tous les conseillers communautaires.

Urbanisme

Projet de délibération 4.2 : Approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), tel qu'annexé à la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 4.3 : Convention relative au balisage et petit entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) pour la période 2026-2028 (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention relative au balisage et petit entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) pour la période 2026-2028.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Actualisation des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) (avec pièces jointes)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de demander au Département de l'Isère :

- l'actualisation des itinéraires inscrits au PDIPR.
- d'inscrire dans l'avenant à la convention de labellisation un reliquat de 7,10 km afin que la Communauté de communes puisse augmenter jusqu'à 7,10 km son linéaire d'itinéraires lors d'une actualisation future du réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR.
- la signature des conventions de passages en propriété privée recueillies par la Communauté de Communes pour le compte du Département.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Contrat de partenariat pour le déploiement de parcours ludiques GeoGaming (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h09 et retour à 21h12.

Roger MARCEL demande si le prix proposé est par personne ou bien par famille.

Philippe LATOUR répond que les tarifs ne sont pour l'instant pas fixés, mais qu'il s'agit d'un prix par partie, sachant que l'on peut jouer à quatre ou six personnes par partie. Il y a donc un smartphone pour jouer en famille.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contrat de partenariat pour le déploiement de parcours ludiques GéoGaming.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.

Jean-Louis REYNAUD souhaite intervenir en indiquant qu'il a eu l'honneur de travailler tout au long du mandat, dans une Commission très discrète dont on ne parle jamais : la Commission d'Appel d'Offres. Il souhaite donc remercier le travail formidable des agents qui travaillent pour cette Commission : le responsable des Affaires juridiques, marchés publics, conseil communautaire et la gestionnaire des marchés. Il remercie également le Président de la CAO, Daniel VITTE, toujours rigoureux dans ses décisions. Il rappelle que les finances de la collectivité sont engagées à chaque CAO.

Bernard BADIN remercie Jean-Louis REYNAUD de cette intervention et confirme ses propos.

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 16 avril 2026 à 18h30 à la salle des fêtes d'Aoste pour l'élection du nouvel exécutif pour le prochain mandat.

Avant de clore l'ordre du jour, Bernard BADIN souhaite ajouter quelques mots. Ce Conseil communautaire était le dernier du mandat. Il en profite pour saluer et remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé, gravité ou sont intervenus, et ont participé à la vie publique des Vals du Dauphiné et qui ont contribué à enrichir la dynamique : les membres du Conseil de développement, les agents de l'intercommunalité, les associations, les entreprises, tous les partenaires.

Il remercie également l'ensemble des élus communautaires ainsi que les membres du bureau, les Vice-présidents et les conseillers délégués, dont il souligne l'engagement au service de l'intérêt général. Les mandats d'élus locaux sont des mandats exigeants qui réclament beaucoup d'énergie, du travail et une implication sans faille. Mais on sait tous combien cette tâche est utile, précieuse, enrichissante. Il les remercie pour leur engagement, d'avoir accepté la discussion, parfois la contradiction mais cela fait partie de la vie de la collectivité et du débat républicain. Tout cela se fait en revenant toujours à l'essentiel qui est l'intérêt du territoire et des habitants du territoire. C'est l'esprit de notre intercommunalité, construire collectivement quelque chose qui finalement nous dépasse.

Les élus peuvent être fiers de l'évolution du territoire, de son rayonnement mais aussi de ses perspectives de développement. Les Vals du Dauphiné s'épanouissent, rayonnent, soutiennent, stimulent, protègent, attirent. Le slogan est bien choisi : Les Vals du Dauphiné, Territoire des Possibles.

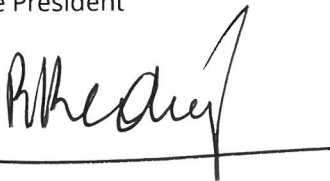
A l'heure où le mandat s'achève, Bernard BADIN veut dire sa reconnaissance aux élus pour leur engagement, leur esprit de responsabilité, pour la qualité des échanges, pour la confiance qu'ils lui ont accordé. L'avenir du territoire continuera à s'écrire collectivement, avec la même exigence et la même passion.

La séance est levée à 21h22.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 16 AVR. 2026

Publié le 24 AVR. 2026

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Daniel VITTE